

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSEARRONDISSEMENT
D'AVIGNON**Siège :**
MAIRIE
DE
L'ISLE sur la SORGUE**SIECEUTOM**EXTRAIT DU REGISTRE
des**DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 21 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 21 novembre à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Cheval Blanc sous la Présidence de **Monsieur Christian MOUNIER, Président du SIECEUTOM.**

Nombre de Délégués
en exercice.....24Nombre de Délégués
Titulaires présents.....10Nombre de Délégués
Suppléants Présents.....3Nombre de Délégués
votant.....13**Membres présents :****Titulaires :** MM. Philippe BATOUX, Christian MOUNIER, Jean-Pierre PETTAVINO, Franck AIMADIEU, Alain GAILLARD, Philippe ROUX, Jean-Claude DOSSETTO, Jean-Louis ROBERT, Robert TCHOBDRENOVITCH, Mme Nicole GIRARD**Suppléants :** MM. Joël RAYMOND, Serge GRYNKORN, Denis SERRE**Absents :** M. Roland CARLIER, Mmes Amélie JEAN et Sabine PLANEILLE**Absents excusés :** MM. André ROUSSET, Lionel GOMEZ, Etienne KLEIN, Michel RAOUX, Marc DUVAL, Pierre LORIEDO, Mmes Sylvie GREGOIRE, Laurence CHABAUD GEVA, Laure ARNAUD, Séverine MAUGAN-CURNIER, Karine MOURET**N°23-18****Secrétaire de Séance :** Mme Nicole GIRARD**OBJET : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°2 - EXERCICE 2023**

Vu l'article L.1612-11 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent ;

Considérant que lors du dernier comité syndical du 10 octobre 2023, le SIECEUTOM a approuvé, par délibération n°23-16, les statuts de la future Société Publique Locale (SPL) en charge du tri des emballages ménagers sur le territoire rhodanien et son adhésion en tant qu'actionnaire ;

Considérant que cette adhésion entraîne une prise en capital, déterminée au prorata de la population de chaque actionnaire et que la part du SIECEUTOM s'élève à 242 864 euros ;

Considérant que 50% de ce capital est à libérer la première année, au moment de la création de la société anonyme, soit la somme de 121 432 €

Considérant qu'un montant de 116 000 € a été inscrit au budget, correspondant à la part du capital du SIECEUTOM dans l'hypothèse de 11 actionnaires.

Considérant que le retrait de l'un des actionnaires a porté la part de capital du SIECEUTOM à un montant supérieur ;

LE COMITE SYNDICAL
Après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité

D'APPROUVER la décision modificative de crédits suivante :

Dépenses		
Du chapitre opération 016 (compte 2158)	Site du Grenouillet	- 6 000,00 €
Vers le chapitre opération 019 (compte 261)	Participation au centre de tri	6 000,00 €

D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

 Le Président S.I.E.C.E.U.T.O.M. Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères Christian MOUNIER	 La secrétaire de séance Nicole GIRARD
--	--

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le : **28 NOV. 2023**

Et de sa publication le : **28 NOV. 2023**

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 Nîmes CEDEX 09 – Tél : 04 66 27 37 00 – Fax : 04 66 36 27 86 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-064-258400472-20231121-DEL23_18-DE